



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scotia  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Backhoe	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P128-150603/A	<b>Date</b> 2016-04-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P128-15-0603	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-308-9823	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-6-77001 (308)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-05-24</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> LaBrash, Rachele	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal308
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 496-5115 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PARKS CANADA NATL HISTORIC SITE 259 PARK SERVICE RD LOUISBOURG NOVA SCOTIA B1C2L2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	2
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	4
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>5</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	5
6.2 BESOIN .....	5
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	6
6.5 RESPONSABLES .....	6
6.6 PAIEMENT .....	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	8
6.8 ATTESTATIONS.....	8
6.9 LOIS APPLICABLES .....	8
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	8
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	9
6.12 ASSURANCES .....	9
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>10</b>
BESOIN.....	10
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>19</b>
BASE DE PAIEMENT .....	19
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>20</b>
CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES.....	20

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Parcs Canada à une exigence pour l'approvisionnement et la livraison d'une rétrocaveuse avec chargeuse frontale détaillée en Annexe A. Livraison au 259 Park Service Road, Louisbourg, N.E.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

1. Les soumissionnaires doivent offrir un produit qui répond à l'annexe A - Exigence dans son intégralité. L'évaluation technique permettra de déterminer si toutes les exigences obligatoires ont été respectées.
2. Le soumissionnaire est tenu de présenter les spécifications et la documentation descriptive pour la rétrocaveuse avec chargeur frontal offert pour démontrer la conformité aux critères d'évaluation obligatoires à l'annexe C.

La documentation peut inclure le nom du fabricant, le numéro de pièce de produit et une description de catalogue, y compris tout renseignement sur les spécifications.

Il incombe au soumissionnaire de présenter une soumission complète montrant que les articles satisferont voire dépasseront les critères des descriptions techniques inclus dans cette demande de soumissions.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DRA au 259 Park Service Road, Louisbourg, N.E., incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

---

Parcs Canada à une exigence pour l'approvisionnement et la livraison d'une rétrocaveuse avec chargeuse frontale détaillée en Annexe A. Livraison au 259 Park Service Road, Louisbourg, N.E.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus DRA au 259 Park Service Road, Louisbourg, N.E. au plus tard le 30 juin, 2016.

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les \_\_\_\_\_ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. (*À remplir par le soumissionnaire*)

#### 6.4.2 Instructions d'expédition - FAB Destination et DRA

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DRA) au 259 Park Service Road, Louisbourg, N.E. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Rachelle LaBrash  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 3X2

Téléphone : (902) 496-5115  
Télécopieur : (902) 496-5016  
Courriel : rachelle.labrash@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet sera fournis au Attribution de contrat

---

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le soumissionnaire)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix.

### 6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### **6.6.4 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (2007-11-30) C2000C**

Clause du guide de CCUA C2000C (2007-11-30) Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

#### **6.7 Instructions relatives à la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### **6.8 Attestations**

##### **6.8.1 Conformité et renseignements supplémentaires**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) Annexe C, Critères d'évaluation obligatoires;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## **6.11 Clauses du *Guide des CCUA***

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

## **6.12 Assurances**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## ANNEXE A

### Besoin

L'Agence Parcs Canada à une exigence pour l'approvisionnement et la livraison, d'une rétrocaveuse avec chargeuse frontale détaillée en Annexe A.

### 1. CHAMP D'APPLICATION

1.1 **Champ d'application** – La présente description d'achat couvre les exigences relatives à un tracteur de type industriel à moteur diesel et à roues pneumatiques avec chargeuse frontale et rétrocaveuse. La rétrocaveuse servira à creuser des tranchées, des trous, à des travaux de déneigement et à charger des camions de gravier.

1.2 **Tableau des capacités de configuration**—Les véhicules visés par la présente description d'achat sont caractérisés par leurs configurations. Le tableau suivant présente la performance et les dimensions minimales obligatoires requises par la configuration incluant un article incorporé par renvoi.

<b><u>Exigences minimales obligatoires</u></b>			
<b>CARACTÉRISTIQUE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>CONFIGURATION</b>
CAPACITÉ DE LEVAGE DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (a)	lb	8202
EFFORT D'ARRACHEMENT DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (b)	lb/pi	11 463
PORTÉE DE CHARGEMENT DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (c)	po	29,2
HAUTEUR DE VIDAGE DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (d)	po	107
LARGEUR DU GODET DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (e)	po	86-96
FORCE D'EXCAVATION AU BRAS (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (a)	lb/pi	10 575
FORCE D'EXCAVATION AU GODET (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (b)	lb/pi	15 236
PROFONDEUR DE CREUSAGE (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (c)	po	186
PORTÉE DE LA RÉTROCAVEUSE	3.4.3 (d)	po	279
HAUTEUR DE CHARGEMENT (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (e)	po	205
PORTÉE AU CHARGEMENT (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (f)	po	97
DISTANCE DE LEVAGE	3.4.3 (g)	po	168
CAPACITÉ DE LEVAGE (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (g)	lb	3942
CAPACITÉ DU GODET À USAGE COURANT	3.5.1 (a)	verges cube	1,27
CAPACITÉ DU GODET (RÉTROCAVEUSE)	3.5.1 (c)	verges cube	0,285
LARGEUR DU GODET (RÉTROCAVEUSE)	3.5.1 (c)	po	24
CAPACITÉ DE LEVAGE AVEC FOURCHE	3.5.1 (j)	lb	8900
DISTANCE DU CENTRE DE GRAVITÉ DE LA CHARGE (fourche à palette accessoire)	3.5.1 (j)	po	24
RALLONGE DE GODET	3.5.1 (k)	po	48
LARGEUR DU GODET À TRANCHÉES	3.5.1 (l)	po	12
CAPACITÉ DU GODET À TRANCHÉES	3.5.1 (l)	verges cubes	0,1

## **2. DOCUMENTS APPLICABLES**

### **2.1 Documents fournis par le gouvernement — SANS OBJET**

**2.2 Autres publications** — Les documents suivants font partie du présent libellé d'achat : Les adresses de sites Web de chaque organisme sont fournies lorsque disponibles. Les documents applicables sont ceux en vigueur à la date de fabrication. Les sources sont les suivantes :

Manuel SAE

Society of Automotive Engineers Inc.

400 Commonwealth Dr.

Warrendale, PA, 15109

<http://www.sae.org>

## **3. EXIGENCES**

### **3.1 Modèle standard** – Le véhicule/l'équipement :

- (a) Doit être du modèle le plus récent d'un fabricant ayant démontré une conformité aux normes industrielles en fabriquant et en vendant un véhicule de ce type et de cette catégorie de taille pendant au moins un (1) an;
- (b) Un certificat d'ingénierie délivré par les fabricants d'origine des principaux systèmes et assemblages doit pouvoir être fourni sur demande;
- (c) Doit être conforme aux lois, règlements et normes industrielles régissant la sécurité, les niveaux de bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de sa fabrication; et
- (d) Doit être doté de systèmes et de composants dont les capacités ne doivent pas être supérieures aux valeurs nominales publiées (ex. dans les brochures des produits ou des composants) ou accompagné d'une preuve de conformité.

### **3.2 Conditions d'utilisation**

**3.2.1 Climat** — Le véhicule/l'équipement doit être conçu pour fonctionner dans les conditions climatiques extrêmes observées au Canada à des températures allant de -40 à 37 °C (-40 à 99 °F).

**3.2.2 Terrain** — Le véhicule/l'équipement doit pouvoir être utilisé sur des autoroutes, des routes secondaires, des routes en gravier et hors route (ex. sur des chantiers, en plein champ ou sur chemins de terre battue). Doit également pouvoir être utilisé à longueur d'année pour des opérations dans la neige, la boue, le sable et la glace.

### **3.3 Normes de sécurité**

**3.3.1 Niveau de bruit** — Le véhicule/l'équipement doit répondre aux exigences en matière de bruit et être conforme au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, tant dans le poste du conducteur qu'à l'extérieur du véhicule.

**3.3.2 Matières dangereuses** – L'entrepreneur doit s'assurer qu'une quantité minimale de matières dangereuses, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de diphényles polychlorés, d'amiante et de métaux lourds a été utilisée dans la fabrication du produit fourni. Les articles considérés comme matières dangereuses sont ceux énumérés dans la Loi sur les produits dangereux. L'entrepreneur doit

fournir, au responsable technique, des fiches signalétiques de toutes les substances susmentionnées utilisées dans la fabrication du produit fourni.

3.4 **Performance** – La performance doit être évaluée en fonction des normes SAE. La performance sera certifiée avec l'attestation de conformité.

3.4.1 **Performance de la chargeuse** – Le chargeur doit :

- (a) Avoir une capacité de levage à hauteur maximale d'au moins la valeur indiquée sous « **CAPACITÉ DE LEVAGE DE LA CHARGEUSE** » dans le Tableau de capacité de configuration;  
Unité : 8202 lb
- (b) Avoir un effort d'arrachement d'au moins la valeur indiquée sous « **EFFORT D'ARRACHEMENT DE LA CHARGEUSE** » dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 11 463 lb/pi
- (c) Avoir une portée à la hauteur de levage spécifiée d'au moins la valeur indiquée sous « **PORTÉE DE CHARGEMENT** » dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 29,2 po
- (d) Avoir une hauteur de vidage d'au moins la valeur indiquée indiquée sous « **HAUTEUR DE VIDAGE DE LA CHARGEUSE** » dans le Tableau des capacités de configuration; et  
Unité : 107 po
- (e) Une largeur de godet d'au moins la largeur hors tout du véhicule. Minimum 86 po, maximum 96 po.

3.4.3 **Performance de la rétrocaveuse** – La rétrocaveuse, soit équipée d'une flèche rigide ou d'une flèche extensible dans sa position rétractée, doit :

- (a) Avoir une force d'excavation au vérin du bras d'au moins la valeur indiquée sous "**FORCE D'EXCAVATION AU BRAS**" (rétrocaveuse) dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 10 575 lb/pi.
- (b) Avoir une force d'excavation au vérin du godet d'au moins la valeur indiquée sous « **FORCE D'EXCAVATION AU GODET** » dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 15 236 lb/pi
- (c) Avoir une profondeur de creusage minimale d'au moins la valeur indiquée sous "**PROFONDEUR DE CREUSAGE**" dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 186 po
- (d) Avoir une portée au sol depuis le centre du pivot d'au moins la valeur indiquée sous « **PORTÉE DE LA RÉTROCAVEUSE** » dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 279 po
- (e) Avoir une hauteur de chargement d'au moins la valeur indiquée sous « **HAUTEUR DE CHARGEMENT** » (rétrocaveuse) dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 205 po
- (f) Avoir une portée au chargement d'au moins la valeur indiquée sous "**PORTÉE AU CHARGEMENT**" (rétrocaveuse) dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 97 po

(g) Avoir une capacité de levage à une distance d'au moins la valeur indiquée sous « **DISTANCE DE LEVAGE** » dans le Tableau des capacités de configuration, au moins équivalente à celle indiquée sous « **CAPACITÉ DE LEVAGE** » (rétrocaveuse) dans le Tableau des capacités de configuration;

Unité : 168 po  
Unité : 3942 lb

**3.4.4 Conditions de livraison du véhicule** – Le véhicule doit être livré au destinataire en parfait état de fonctionnement (entretenu et ajusté), et l'intérieur et l'extérieur du véhicule doivent avoir été nettoyés. Si, une fois arrivé à destination, le véhicule doit être assemblé, l'entrepreneur accepte d'être responsable de toute la main-d'œuvre et du matériel nécessaires.

Le destinataire fournira l'espace nécessaire à l'assemblage. Aux fins de la vérification après expédition, tous les articles comme les clés pour écrous de roue, les vérins et tous les autres outils, équipements et accessoire ayant été expédiés sous forme de pièce détachée doivent être énumérés sur le certificat d'expédition ou sur une note d'emballage annexée au certificat d'expédition.

### 3.5 **Équipement**

**3.5.1 Équipement accessoire** —Le matériel/les accessoires ci-dessous doivent être fournis :

(a) **Chargeuse frontale** – Une chargeuse frontale. Une preuve de conformité doit être fournie. La chargeuse frontale doit être munie d'un godet à usage courant avec arêtes tranchantes ou dents interchangeables d'une capacité, cotée en fonction de la norme SAE J742, d'au moins la valeur indiquée sous "**CAPACITÉ DU GODET À USAGE COURANT**" dans le Tableau des capacités de configuration;

Unité : 1,27 verge cube

(b) **Système d'accouplement (chargeuse)**—Un système d'accouplement hydraulique, activé depuis le poste du conducteur;

(c) **Rétrocaveuse** – Une rétrocaveuse entièrement hydraulique. Preuve de conformité à fournir. La rétrocaveuse doit être dotée d'un godet excavateur à dents d'une capacité d'au moins la valeur indiquée sous « **CAPACITÉ DU GODET** » dans le Tableau des capacités de configuration et d'une largeur d'au moins la valeur indiquée sous « **LARGEUR DU GODET** » (rétrocaveuse) dans le Tableau des capacités de configuration;

Unité : 0,285 verge cube  
Unité : 24 po

(d) **Stabilisateur** – Bras stabilisateurs pour opérations effectuées à la rétrocaveuse avec patins stabilisateurs basculants munis d'une base de caoutchouc pour éviter d'endommager les surfaces revêtues.

(e) **Dispositifs d'arrimage du véhicule** — Dispositifs d'arrimage du véhicule. Les dispositifs d'arrimage permanents et intégrés du véhicule doivent :

i Être conçus pour supporter les contraintes imposées par des charges axiales (toutes directions) avec un facteur de sécurité de 1,5 par rapport à la résistance à la rupture du matériau;

ii Être conçus pour supporter une poussée vers l'avant de 4 G, une poussée vers l'arrière de 4 G, une poussée verticale et une poussée vers le haut de 1,5 G (1 G équivaut au poids d'embarquement de l'équipement), les charges ne sont pas imposées simultanément ;

- 
- iii Être conçus/situés de manière à empêcher tout déplacement ou mouvement durant le transport sur remorque surbaissée, wagons de train et à bord d'un navire;
  - iv Être situés de manière à faciliter la fixation des câbles ou des tendeurs.
  - v Être identifiés et marqués avec les tolérances maximales permises. Les marquages doivent être peints d'une couleur contrastante; et
  - vi Comprendre des directives complètes d'arrimage illustrant les divers points d'arrimage. Ces renseignements doivent figurer dans le manuel et il est préférable que les marquages soient situés dans la cabine du véhicule (sous forme d'autocollants).
- (f) **Protection contre le vandalisme** – Une protection contre le vandalisme comprenant un dispositif (avec morillons de cadenas de préférence) de verrouillage du capot moteur, du bouchon de réservoir et de la cabine.
- (g) **Crochets de remorquage** - Crochets, anneaux de remorquage ou un élément de capacité équivalente à l'avant ou à l'arrière du véhicule.
- (h) **Bouchons de remplissage**— Bouchons de remplissage avec contenu clairement identifié ou identifié de façon permanente à l'aide de symboles internationaux, d'une norme (ex. SAE 10W30) ou écrite en français et en anglais.
- (i) **Fourche accessoire** —Une fourche à palettes amovible à monter sur le bras de la chargeuse avec distance du centre de gravité de la charge de 610 mm (24 po), d'une capacité d'au moins la valeur indiquée sous « **CAPACITÉ DE LEVAGE AVEC FOURCHE** » dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 8900 lb.
- (j) **Dispositif d'articulation (rétrocaveuse)** — Dispositif d'articulation hydraulique pour rétrocaveuse livré avec système d'accouplement mécanique rapide du godet.
- (k) **Rallonge du bras de godet**—Une rallonge du bras de godet hydraulique. La rallonge doit augmenter la profondeur de creusage d'au moins la valeur indiquée sous « **RALLONGE DE GODET** » dans le Tableau des capacités de configuration;  
Unité : 48 po.
- (l) **Godet de tranchée 12 pouces** —Un godet de tranchée d'une largeur nominale de 12 po et d'une capacité d'au moins 0,10 verge cube ;
- (m) **Circuit hydraulique auxiliaire de la rétrocaveuse** — Circuit hydraulique auxiliaire pour la rétrocaveuse. Ce circuit hydraulique auxiliaire doit nécessairement :
- i Être doté de raccords hydrauliques à la pointe de la flèche de la rétrocaveuse;
  - ii Avoir un flux d'huile à pleine pression disponible et un débit d'au moins 110 litres par minute (30 USGPM);
  - iii Pouvoir fournir l'huile suffisante pour opérer un godet de concasseur à impact, un marteau-perforateur, un compacteur, une benne preneuse ou une foreuse;
  - iv Avoir des connexions rapides de type anti-goutte et auto adhésive ; et

v Comprendre une soupape ou un contrôle clairement indiqué et accessible depuis le poste de l'opérateur.

- (n) **Espace libre roues arrière au niveau des ailes** — Il doit y avoir un espace libre suffisant pour permettre la fixation de chaînes antidérapantes de 3/8 po sur les deux roues arrière au cours des opérations de déneigement. Aucune modification ne doit être requise de la part de l'utilisateur pour remplir cette fonction.
- (o) **Lame chasse-neige (de qualité standard)** - une lame chasse-neige d'une largeur nominale de 84 po, mécanisme à ressort pour la rétractation de la lame en cas de collision, angle de la lame à 30 degrés à gauche et à droite, bord de lame remplaçable, raccordement hydraulique rapide, hauteur de lame entre 20 et 24 po, lame-déversoir renforcée avec boulons de verrouillage pour travaux de déblayage légers. Doté de toutes les commandes requises dans la cabine.

3.6 **Poste de l'opérateur** —Le poste de l'opérateur doit comprendre les éléments suivants :

- (a) **Cabine ROPS** —Une cabine pressurisée à l'épreuve des intempéries, isolée comprenant une structure de protection ROPS conformément à la norme SAE J1040. La cabine doit :
- i Être dotée d'un système de dégivrage capable de maintenir les vitres exemptes de givre et d'humidité ainsi que d'un appareil de chauffage conforme aux normes SAE J1503 et SAE J169
  - ii Être dotée de vitre en verre de sécurité. Il est préférable que le verre soit teinté afin de réduire la charge de chauffage solaire.
  - iii Être dotée d'un système d'essuie-glaces conforme à la norme SAE J198 à au moins deux vitesses avec réglage intermittent de préférence, comprenant un jet de lave-glace pour chaque essuie-glace; et
  - iv Être dotée de deux portes verrouillables, ou d'une porte et d'une fenêtre clairement indiquées comme étant une voie d'évacuation d'urgence.
- (b) **Siège** — Siège et dossier d'opérateur rembourrés (hydrorésistants de préférence) conformes à la norme SAE J899. Le siège doit :
- i Être équipé d'une ceinture de sécurité conforme à la norme SAE J386, type 1; et
  - ii Être réglable horizontalement et verticalement sans que l'occupant ait à se lever.
- (c) **Rétroviseur(s)** —Un ou plusieurs rétroviseurs placés de façon à offrir un champ de vision complet des deux côtés pour des opérations sécuritaires en marche arrière.
- (d) **Radio** — Une radio s'éteignant automatiquement lorsque le véhicule n'est pas en service; et
- (e) **Climatiseur d'air** —Un système de climatisation conforme aux normes SAE J1503 et SAE J169. Le système de climatisation ne doit pas fonctionner à l'aide de frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone comme les chlorurofluorocarbones (CFC), mais plutôt à l'aide d'hydrurofluorocarbones (HFC).

3.7 **Châssis** —Le châssis du véhicule doit être le modèle standard du fabricant pour un véhicule de ce type et de cette taille. La rétrocaveuse doit :

(a) **Système anti-tangage** — Un système de réglage automatique de la suspension pour l'amortissement de la charge transportée et du véhicule lorsqu'il est utilisé à vitesse supérieure doit être installé.

3.8 **Moteur** —Le véhicule doit être doté d'un moteur au diesel. Minimum de 110 cv.

3.8.1 **Composants du moteur** —Les composants du moteur doivent être standards du fabricant.

3.8.2 **Réservoirs d'essence** —Les réservoirs doivent être standards du fabricant. Ils doivent être au moins à moitié pleins lors de la livraison.

3.8.3 **Aides au démarrage par temps froid** —Le moteur doit être équipé d'aides au démarrage par temps (opéré avec de l'huile/du carburant pour l'hiver) pour permettre de le démarrer à des températures aussi basses que -40 °C.

Les éléments suivants doivent être inclus :

(a) Un chauffe-moteur de 110 volts 10— volt d'une capacité recommandée par le fabricant du moteur ou conforme à la fiche technique J1310 de la SAE; et

(b) Une aide au démarrage par temps froid. Le moteur doit être doté d'un système d'injection à l'éther, d'une bougie de réchauffage ou d'un système de préchauffage d'admission d'air.

3.9 **Transmission** —Le véhicule doit être équipé d'une des transmissions suivantes :

(a) Transmission à changement de puissance ou à inverseur; ou

(b) Transmission à entraînement hydrostatique à servocommande à variation continue en marche avant et arrière intégrant des commandes automatiques pour compenser la vitesse et la charge.

3.9.1 **Système d'assistance aux roues avant** —Un système d'assistance aux roues avant (sélectionné par l'opérateur) permettant une traction motrice sur les 4 roues en fournissant une traction motrice aux roues avant doit être fourni.

3.10 **Système de freinage** —Le véhicule doit être équipé d'un système de freinage standard du fabricant.

3.11 **Direction** —Le véhicule doit être équipé d'un système de direction standard du fabricant avec au moins un essieu directeur .

3.12 **Roues, jantes et pneus** —Les roues, les pneus et les jantes doivent avoir une certification du fabricant attestant que les roues, pneus et jantes fournis sont adéquats et d'une taille appropriée pour l'application en question.

Les pneus doivent :

(a) Avoir une bande de roulement F3 pour les pneus des roues non motrices. Si des pneus avec chambre à air sont fournis, ceux-ci doivent être dotés de bandes de fond de jante; et

(b) Avoir une bande roulement F4 pour les pneus des roues motrices. Si des pneus avec chambre à air sont fournis, ceux-ci doivent être dotés de bandes de fond de jante.

3.13 **Commandes** —Les commandes du véhicule doivent être standards du fabricant. Le véhicule doit être livré avec un logiciel de diagnostic correspondant au véhicule fourni.

3.14 **Instruments** – Les instruments doivent être standards du fabricant et doivent comprendre un compteur d'heures à affichage numérique, affichant la durée cumulée de fonctionnement jusqu'à 9 999 heures.

3.15 **Système électrique** —Le système électrique du véhicule doit être standard du fabricant. Le système électrique doit comprendre un système d'alarme de marche arrière.

3.16 **Éclairage** —L'éclairage du véhicule doit être standard du fabricant et conforme aux normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) en vigueur. Le véhicule doit pouvoir légalement circuler sur les routes de la province de destination. (Nouvelle-Écosse) Le véhicule doit être équipé des éléments suivants :

- (a) **Phare de couleur ambre** – Un phare omnidirectionnel soit allumée en permanence ou avec un interrupteur de commande sur le tableau de bord. Il est préférable que le phare soit monté sur le toit de la cabine afin d'offrir une visibilité optimale; et

3.17 **Système hydraulique** —Le système hydraulique doit être standard du fabricant et livré avec tous les composants nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement hydraulique spécifié. Le système hydraulique doit comprendre les éléments suivants :

- (a) Orifices (un d'entrée et un de sortie) à l'avant du véhicule avec commandes dans le poste de l'opérateur; et
- (b) Soupapes d'arrêt dans tous les vérins pour se conformer aux règlements sur la sécurité au travail.

3.18 **Lubrifiants et fluides hydrauliques** —Le véhicule doit être entretenu avec des lubrifiants et des fluides hydrauliques non-exclusifs standards du fabricant.

3.19 **Peinture** —Le véhicule doit être peint d'une couleur commerciale standard du fabricant. La couche d'apprêt doit être de durabilité élevée et résistante à la corrosion. La couche d'apprêt doit être à l'époxy ou en poudre cuite.

3.20 **Identification** —Une plaquette comportant les renseignements suivants doit être posée de façon permanente sur la carrosserie dans un endroit visible et protégé :

- (a) Nom du fabricant, modèle et numéro de série; et
- (b) Numéro d'identification du véhicule (fourni par le fabricant) (NIV), le cas échéant.

4. **Soutien logistique intégré** —L'entrepreneur doit s'assurer que les pièces de rechanges requises pour entretenir et réparer le véhicule sont disponibles pour achat et ce, pendant une période de 10 ans.

4.1 **Documentation et articles accessoires** – L'entrepreneur doit fournir la documentation et les articles accessoires suivants :

4.1.1 **Articles devant accompagner chaque véhicule** – L'entrepreneur doit fournir les articles suivants avec chaque véhicule :

- (a) **Manuels du véhicule** – Les manuels requis pour assurer un fonctionnement, un entretien et des réparations sécuritaires du véhicule. Il est préférable qu'un jeu complet de manuels soit fourni sur CD/DVD-ROM (sans mots de passe, sans exigences spéciales d'installation ou sans qu'une connexion Internet soit requise). Un manuel de l'opérateur en format papier doit toujours être fourni avec chaque véhicule. Les manuels suivants du véhicule doivent être joints :

- i **Manuel de l'opérateur** – Manuel de l'opérateur en format bilingue ou 2 manuels distincts dans un relieur unique (un en anglais, un en français);
  - ii **Manuels de pièces** – Les manuels de pièces en anglais (avec version française de préférence);
  - iii **Manuels d'entretien (réparations en atelier)** —Le manuel d'entretien (réparations en atelier) en anglais (avec version française de préférence); et
  - iv **Échantillons des manuels** – Un ensemble d'échantillons de manuels incluant tous les manuels susmentionnés. Cet ensemble d'échantillons de manuels doit être livré au responsable technique 15 jours ouvrables avant la date de livraison des véhicules. Les échantillons de manuels ne seront pas restitués. Le responsable technique fournira son approbation ou ses commentaires dans les 30 jours qui suivront.
- (b) **Lettre de garantie** – Une copie papier de la lettre de garantie bilingue dans un format approuvé doit accompagner chaque véhicule expédié. L'entrepreneur doit envoyer, sur livraison de chaque véhicule, une copie de la lettre de garantie en format électronique au responsable technique. Les fournisseurs de garantie désignés doivent honorer la lettre de garantie; et
- (c) **Trousse de pièces initiale** – Une trousse de pièces initiale doit accompagner chaque véhicule ou équipement. Chaque trousse de pièces initiale doit comprendre un jeu complet de filtres et d'éléments filtrants du fabricant d'origine.

4.1.2 **Documents à fournir au responsable technique** – L'entrepreneur doit fournir les documents suivants au responsable technique :

(a) **Fiches signalétiques** —L'entrepreneur doit fournir au responsable technique une liste de toutes les matières dangereuses entrant dans la fabrication du produit fourni. Si aucune matière dangereuse n'entre dans sa fabrication, ceci doit être mentionné sur la liste. L'entrepreneur doit fournir des fiches signalétiques pour toutes les matières dangereuses entrant dans la fabrication du véhicule fourni.

4.2 **Formation** – L'entrepreneur doit dispenser la formation suivante :

(a) **Familiarisation** —Une période de familiarisation d'au moins une journée (8 heures) doit être prévue à chaque destination pour un maximum de huit personnes, au plus tard un mois après la livraison de chaque véhicule. La formation doit comprendre le fonctionnement détaillé et l'entretien normal du véhicule et de l'équipement et doit être divisée en deux segments de 4 heures pour la familiarisation des opérateurs et des préposés à l'entretien mécanique. Les séances de familiarisation doivent être offertes dans les deux langues officielles pour les destinations dans la province de Québec ou sur demande au responsable technique. L'entrepreneur doit convenir des dates finales avec le responsable technique après attribution du contrat. Une fois la séance de familiarisation terminée, l'entrepreneur doit faire signer, par le destinataire, une « **PREUVE DE FORMATION INITIALE** ». Le responsable technique fournira ce document sur demande en format électronique.

4.3 **Livraison** —La livraison du véhicule doit se faire pendant les heures ouvrables (entre 7 h et 15 h). Un préavis de 24 heures est requis avant la livraison. Le véhicule doit être expédié FOB au 259 Parks Service Road, Louisbourg, Cape Breton, Nouvelle Ecosse.

**ANNEXE B****Base de Paiement**

Le soumissionnaire **doit fournir tous les éléments** comme spécifié dans l'Annexe A pour être considéré pour l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, et incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DRA). L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

**(À remplir par le soumissionnaire)**

Point	Description du travail	Unité de mesure (A)	Quantité estimative (B)	Prix par unité (C)	Prix calculé (D) (BxC=D)
1	Rétrocaveuse avec chargeuse frontale	CH	1	_____ \$	_____ \$
2	<b>LIVRAISON (DRA Incoterms 2000)</b> 259 Park Service Road, Louisbourg, N.E. B1C 2L2	CH	1	_____ \$	_____ \$
<b>Montant total de (D) 1 à (D) 2 :</b>					_____ \$ TVH en sus

## ANNEXE C

### Critères d'évaluation obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir les données de renvoi ci-après afin d'indiquer les pages sur lesquelles chaque spécification obligatoire peut être démontrée dans la documentation technique soumise avec leur soumission. Pour les quelques critères qui ne sont pas identifiés dans les fiches techniques / littérature / brochures, l'indication de votre entreprise de «conforme» sera considérée comme une certification que l'exigence est satisfaite. Le Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements liés aux exigences obligatoires. Exigences obligatoires pas rencontré entraînera une soumission non conforme et, s'il est trouvé après l'adjudication du contrat, peut entraîner la résiliation du contrat.

**(À remplir par le soumissionnaire)**

<b>Exigences minimales obligatoires</b>				<b>n° de page du renvoi</b>
<b>CARACTÉRISTIQUE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>CONFIGURATION</b>	<b>////////////////////</b>
CAPACITÉ DE LEVAGE DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (a)	lb	8202	
EFFORT D'ARRACHEMENT DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (b)	lb/pi	11 463	
PORTÉE DE CHARGEMENT DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (c)	po	29,2	
HAUTEUR DE VIDAGE DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (d)	po	107	
LARGEUR DU GODET DE LA CHARGEUSE	3.4.2 (e)	po	86-96	
FORCE D'EXCAVATION AU BRAS (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (a)	lb/pi	10 575	
FORCE D'EXCAVATION AU GODET (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (b)	lb/pi	15 236	
PROFONDEUR DE CREUSAGE (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (c)	po	186	
PORTÉE DE LA RÉTROCAVEUSE	3.4.3 (d)	po	279	
HAUTEUR DE CHARGEMENT (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (e)	po	205	
PORTÉE AU CHARGEMENT (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (f)	po	97	
DISTANCE DE LEVAGE	3.4.3 (g)	po	168	
CAPACITÉ DE LEVAGE (RÉTROCAVEUSE)	3.4.3 (g)	lb	3942	
CAPACITÉ DU GODET À USAGE COURANT	3.5.1 (a)	verges cube	1,27	
CAPACITÉ DU GODET (RÉTROCAVEUSE)	3.5.1 (c)	verges cube	0,285	
LARGEUR DU GODET (RÉTROCAVEUSE)	3.5.1 (c)	po	24	
CAPACITÉ DE LEVAGE AVEC FOURCHE	3.5.1 (j)	lb	8900	
DISTANCE DU CENTRE DE GRAVITÉ DE LA CHARGE (fourche à palette accessoire)	3.5.1 (j)	po	24	

N° de l'invitation - Sollicitation No.

5P128-150603/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P128-150603/A

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
HAL-6-7701

Id de l'acheteur - Buyer ID

HAL308

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Marque et modèle offerte : \_\_\_\_\_

***Le soussigné certifie que tous les critères obligatoires noté ci-dessus, ainsi que tous les critères obligatoires énoncés à l'annexe A – Exigence, ont été respectés.***

Nom: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_